

*L'ajournement*L'ÉNERGIE—LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'ÉNERGIE
MARÉMOTRICE DE LA BAIE DE FUNDY—LES ÉTUDES DE
FAISABILITÉ

M. J. Robert Howie (York-Sunbury): Madame l'Orateur, les difficultés qu'il y a à assurer aux zones riveraines de l'Atlantique une quantité suffisante d'énergie à bon marché se compliquent de l'absence de coordination qui existe entre gouvernements fédéral et provinciaux, ainsi que de l'absence de véritable orientation et de planification.

J'ai déjà dit au ministre de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson), en comité et à la Chambre, que le plus grand potentiel énergétique du Canada atlantique d'aujourd'hui se trouve dans l'aménagement marémoteur de la baie de Fundy, qui a reçu des avis favorables et qui doit faire l'objet d'une étude en cinq étapes. J'aimerais ce soir convaincre le ministre de l'Expansion économique régionale de la très grande importance d'une participation directe de son ministère à ce projet, pour que soit bien compris tout l'impact qu'il peut avoir comme instrument de développement. En d'autres termes, je voudrais que l'Expansion économique régionale prenne ce projet en charge et assure l'animation qui a trop manqué jusqu'ici. Je pense que ce ministère a fait la preuve de son aptitude à mobiliser les bonnes volontés de tous les ministères et organismes fédéraux et provinciaux, et qu'il peut ainsi faire progresser le projet.

Le projet d'usine marémotrice de Fundy peut avoir de très grandes répercussions sur les loisirs, le tourisme, l'industrie et le commerce dans les provinces de l'Atlantique. Il peut faire pour les Maritimes ce que les sables bitumineux peuvent faire pour l'Ouest. J'espère que le ministre sera heureux de relever ce défi. Le MEER devrait au moins être représenté auprès de la commission d'étude.

La région atlantique possède l'une des plus grands potentiels énergétiques du monde. Au fond de la baie de Fundy, entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, la marée monte et descend de quelque 50 pieds deux fois par jour et ce phénomène ne cessera jamais. En passant par des turbines, ce volume d'eau pourrait produire des milliards de kilowatts-heure d'énergie électrique. Un projet d'envergure pour aménager les forces de la baie de Fundy pourrait épargner plus de 10 milliards de barils de pétrole sur une période de 75 ans.

Un projet d'usine marémotrice dans la baie de Fundy, dans la région de l'Atlantique, constituerait la première infrastructure réelle sur laquelle pourraient se fonder toutes sortes d'autres entreprises industrielles. Il est tout naturel que les entreprises qui consomment de l'énergie s'établissent près d'une source d'énergie importante et constante qui n'est pas menacée par des facteurs externes comme la politique mondiale et les pénuries de ressources. La région pourrait attirer beaucoup d'industries électrochimiques et électrométallurgiques, dont le fonctionnement requiert beaucoup d'énergie électrique. En outre, le tourisme pourrait connaître un regain appréciable, ce qui multiplierait les emplois dans les industries connexes.

Le projet d'aménagement de l'énergie marémotrice de la baie de Fundy présente bien des avantages. Il peut assurer une source indépendante d'énergie pour les régions atlantiques du Canada tout en conservant le pétrole pour le reste du pays. Il peut aider à améliorer notre balance des paiements. Il assurerait aux provinces atlantiques ainsi qu'aux autres régions du pays une plus grande sécurité contre les risques d'augmentation du coût de l'énergie. Il apporte un élément de solution au problème fondamental de la disparité régionale et il donne à la région atlantique

un sentiment de fierté et de confiance, non seulement dans la région même, mais face au reste du pays, en lui donnant l'assurance qu'elle fait une contribution appréciable à l'échelle nationale.

Avec tous les avantages de ce projet et une crise énergétique d'envergure à nos portes, le moment est venu de donner suite au projet d'aménagement de l'énergie marémotrice de la baie de Fundy. Il est temps que le gouvernement fédéral et surtout le ministère de l'Expansion économique régionale, prennent les devants et assurent la réalisation de ces travaux. Si nous montrons l'exemple, nous pourrions obtenir l'appui des provinces et, si nous nous montrons résolus et décidés, la collaboration fédérale-provinciale est assurée. Plus tôt ces grandes ressources renouvelables seront exploitées pour le bien-être des citoyens canadiens, mieux cela vaudra.

Je suggère que l'on commence d'abord par aménager la baie Shepody et peut-être à réaliser le projet du bassin Minas en créant une société de la Couronne dont les actions seraient détenues conjointement par le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse selon la valeur de leurs investissements et de leurs droits légaux, avec l'appui financier du gouvernement fédéral. Une forte participation du gouvernement fédéral pourrait amener les provinces à négocier la solution d'un grand nombre de questions ayant trait au partage des obligations et des avantages d'un tel projet.

M. Maurice Foster (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de répondre au député de York-Sunbury (M. Howie). Il a parlé de l'initiative fédérale dans la mise en valeur des ressources énergétiques dans les Maritimes. Je voudrais lui rappeler certains faits.

D'abord, au cours de l'an dernier, le gouvernement fédéral a versé un milliard de dollars pour assurer au Québec et aux provinces atlantiques l'uniformité des prix du pétrole. J'aimerais également rappeler le projet d'usine nucléaire de Point Lepreau dont la moitié du coût sera acquittée par le gouvernement fédéral de même que le réseau électrique interprovincial et la valeur de l'offre ferme du gouvernement fédéral.

Le député a judicieusement soulevé la question des cinq études réalisées sur le projet d'usine marémotrice de Fundy. C'est là certainement l'une de nos grandes sources d'énergie hydro-électrique non exploitées jusqu'à présent. Je présume que le député voulait parler des recommandations du comité d'étude des forces marémotrices de la baie de Fundy. Ce comité a suggéré de prolonger l'étude réalisée en 1967-1969 par le Bureau des études marémotrices de l'Atlantique par une série d'études échelonnées portant sur les cinq points suivants: premièrement, la commercialisation de l'énergie marémotrice; deuxièmement, le transport de cette énergie; troisièmement, la régulation ou l'accumulation de cette énergie; quatrièmement, des études sur l'énergie hydro-électrique portant sur l'utilisation et la commercialisation de l'énergie marémotrice; et, cinquièmement, les incidences écologiques de la création d'une usine marémotrice dans la région de la baie de Fundy.

Je suis heureux de préciser au député qu'en vertu de certains accords maintenant conclus, le gouvernement fédéral peut assumer 50 p. 100 du coût des études recommandées, et que les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse assumeront chacune 25 p. 100 de ce coût jusqu'à concurrence de 3 millions de dollars.

Des entretiens ont eu lieu et se poursuivent entre les fonctionnaires fédéraux et provinciaux sur la mise en